

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-558

présenté par

M. Guy Bricout, M. Morel-À-L'Huissier, M. Demilly, M. Meyer Habib, M. Becht, M. Leroy,
Mme Auconie, M. Ledoux et Mme Magnier

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	9 370 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	9 370 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	9 370 000	9 370 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 2005, les Entreprises Adaptées offrent des solutions dynamiques de création d'emplois. Il faut mettre en œuvre le « contrat de développement responsable et performant du secteur adapté » signé en mars 2017.

Cet amendement propose d'augmenter le budget dédié à la subvention spécifique qui vient en complément des aides au poste pour les entreprises adaptées qui emploient à 80 % des personnes en situation de handicap.

Cet amendement est directement lié à la mesure prévoyant la baisse de 7,59 M€ de la subvention spécifique et la création de 1 000 aides au poste supplémentaires pour l'année 2018. Aujourd'hui, 40,93 M€ de subvention spécifique financent 23 036 aides au poste. La création de 1 000 aides au poste ainsi que la baisse de 7,59 M€ de la subvention spécifique induit en conséquence une augmentation du budget dédié à la subvention spécifique de 9 370 000 euros.

Il est proposé de financer cette augmentation par une minoration à due concurrence des crédits du programme 103, c'est à dire l'investissement dans la formation d'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. Cela représente un transfert de crédit de l'action n°04 Plan d'investissement des compétences du programme 103 (axe 1 Formation d'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés) vers l'action n°2 Amélioration des dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi du programme 102 (sous-action n°2 Accompagnement des publics les plus en difficulté).